

BUREAU ALPES CONTROLES SA

CONTRÔLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS
VÉRIFICATIONS TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

AFFAIRE : IMMEUBLE D'HABITATION - AGENCE SAGE
NOS REFERENCES : PBU/MCC/AA980144
SERVICE « AMIANTE » - TEL. : 04.50.64.26.52
MISSION : Recherche d'amiante - Diagnostic
DATE : 09 mars 1998
RAPPORT COMPORTANT : 4 pages + annexe(s)

Monsieur,

Nous vous souhaitons bonne réception de ce compte-rendu et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

ETABLISSEMENT(S)

Copropriété "Le France"
57, rue de la Gare
2, rue de la Fauçille
74100 ANNEMASSE

RAPPORT DE DIAGNOSTIC RELATIF A LA RECHERCHE DE LA PRESENCE D'AMIANTE

Diffusion :

- Monsieur Bruno MIEGE

Pd/ L'Ingénieur,

Patrice BUGADA

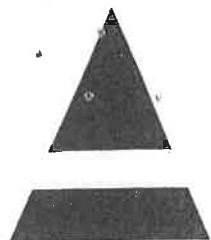
Siège social :
19, rue du Pré-de-Challes
PAB Les Glaisins
74940 ANNECY-LE-VIEUX
Tél. : 04 50 64 06 75
Fax : 04 50 64 06 02

Antenne Chablais :
15, chemin d'Hirmentaz
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. : 04 50 70 33 29
Fax : 04 50 70 33 47

Agence Rhône :
40, rue de Bruxelles
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 89 73 88
Fax : 04 72 43 98 15

Agence Savoie :
254, route d'Aprémont
Z.I. La Villette
73490 LA RAVOIRE
Tél. : 04 79 33 13 09
Fax : 04 79 33 13 03

Agence Isère :
Centre Espace CEVE
58, cours Becquart-Castelbon
38500 VOIRON
Tél. : 04 76 65 61 00
Fax : 04 76 66 10 54



BUREAU ALPES CONTROLES SA

CONTRÔLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS
VÉRIFICATIONS TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

Anncy le Vieux, le 09 mars 1998

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS UN ECHANTILLON

Rapport d'essai : **AA980144**

ETABLISSEMENT : Copropriété "Le France" - 74100 ANNEMASSE

Monsieur,

L'analyse de l'échantillon que nous avons prélevé pour la recherche d'amiante a donné le résultat suivant :

Nature de l'analyse : Microscopie optique à lumière polarisée **ou** Microscopie électronique à Transmission.

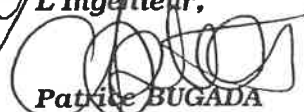
ECHANTILLON

N°	Lieu	Local	Nature	Présence d'amiante	Type d'amiante
AA980144.01	Copropriété "Le France"	Accès caves au sous-sol	Calorifugeage	NON	

RESULTAT

**L'ANALYSE CONCLUT A L'ABSENCE DE FIBRES D'AMIANTE
DANS L'ECHANTILLON CITE**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

89/ L'Ingénieur,

Patrice BUGADA

Siège social :
19, rue du Pré-de-Challes
PAE Les Glaisins
74940 ANNECY-LE-VIEUX
Tél. : 04 50 64 06 75
Fax : 04 50 64 06 02

Antenne Chablais :
15, chemin d'Hirmentaz
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. : 04 50 70 33 29
Fax : 04 50 70 33 47

Agence Rhône :
40, rue de Bruxelles
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 89 73 88
Fax : 04 72 43 98 15

Agence Savoie :
254, route d'Aprémont
Z.I. La Villette
73490 LA RAVOIRE
Tél. : 04 79 33 13 09
Fax : 04 79 33 13 03

Agence Isère :
Centre Espace CEVE
58, cours Becquart-Castelbon
38500 VOIRON
Tél. : 04 76 65 61 00
Fax : 04 76 66 10 54

CERTIFICAT DE VISITE DES LOCAUX

**Etablissement concerné : COPROPRIETE "LE FRANCE"
à ANNEMASSE**

En application des articles 2 et 3 du décret n°96-97 du 7 février 1996 modifié par le décret n°97-855 du 12 septembre 1997 relatifs à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, les propriétaires de l'établissement mentionnés ci-dessus ont fait appel au Bureau Alpes Contrôles (Société de Contrôle Agréée).

Le Bureau Alpes Contrôles a été missionné pour la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante. A la suite de notre visite du 23/01/98, un rapport de synthèse a été remis aux propriétaires des locaux.

Les conclusions de ce rapport sont rappelées ci-dessous.

Observations :

Flocages : Nous n'avons pas décelé la présence de flocage.
Calorifugeages : Les calorifugeages visibles ne contiennent pas d'amiante.
Faux-plafonds : Les faux-plafonds visibles ne contiennent pas d'amiante.

Conclusion :

Nous n'avons pas relevé la présence d'amiante sous les formes décrites dans le décret n°96-97 du 7 Février 1996 modifié par le décret n°97-855 du 12 Septembre 1997 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Fait à Annecy le Vieux, le 9 Mars 1998

Patrice Eugada
Patrice EUGADA



10.6 Modalités de paiement

Les factures sont payables net et sans escompte à leur date d'échéance (30 jours date de facture) ; de préférence par virement bancaire au compte référencé ci-dessous.

TITULAIRE DU COMPTE		BUREAU VERITAS	
DOMICILIATION		BNP LYON PART DIEU	
Code banque	code guichet	numéro de compte	clé rib
30004	01736	00022369689	05

Le prestataire s'engage à informer FONCIA dans les meilleurs de tout changement de la réglementation qui aurait pour conséquence de modifier la nature des prestations contractuelles décrites ici.

10.7 Prise d'effet de la présente offre et durée de validité.

La présente offre comporte 28 pages y compris les conditions générales d'intervention Zone France (référéncés CGF - BV1). Elle a une durée de validité de 3 mois.

Le client adresse à BUREAU VERITAS un bon de commande faisant expressément référence à la présente offre dans lequel il indique précisément les missions effectivement retenues et les conditions financières correspondantes.

A Metz Tassy
Le

A *Ame*
Le *11.04.03*

Le BUREAU VERITAS

Le Client (1)
REGIE - SYNDICAT DE
lu et approuvé
Gestion Immobilière
1, av. de la République
74100 ANNECY-LE-VALE
Tél. 04.50.11.11.11

(1) indiquer le nom et la qualité du signataire, faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » et apposer le cachet commercial.



BUREAU
VERITAS

BULLETIN

(B)

Le

PROPOSITION

COMMANDE

DIAGNOSTIC AMIANTE : DECRET 96-97
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

CLIENT : Copropriété LE FRANCE

ADRESSE : 2 rue de la faucille
57 rue de la Gare

TELEPHONE : 74100 Annemasse

TELECOPIE :

Représentée par du syndicat

REGIE-SYNDIC TÊTE

Gestion Immobilière

1, avenue de la République

74100 ANNEMASSE

Tél. 50 22 62 80

« CATEGORIE 2 » DE PARTIES COMMUNES BATIMENT LOGEMENTS COLLECTIFS

50 A 80 LOGEMENTS

2 OU 3 MONTEES D'ESCALIERS / ASCENSEUR

NOM DE LA COPROPRIETE : LE FRANCE

PRIX HORS TAXES :

DESCRIPTIF INTERVENTION :

DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE

selon décret 96.97 modifié

REPERAGE	ECHANTILLONS				ABSENCE D'AMIANTE	PRESENCE D'AMIANTE
	Laboratoire LEM		Laboratoire LBD			
	MOLP HT	MET HT	MOLP HT	MET HT		
Visite avec : 1 représentant REGIE SYNDIC TETE 1 représentant ascenseur	50,00 €	134,00 €	52,00 €	122,00 €	265,00 (1) + 250,00	265,00 (1) + 300,00 (jusqu'à 8 matériaux)
Montant HT :					515,00 €	565,00 €
Montant TTC :					615,94 €	675,74 €

Conditions d'intervention :

La bonne exécution des interventions suppose que toute facilité d'accès soit donnée aux ingénieurs et techniciens de BUREAU VERITAS et / ou à ses intervenants habilités. A cet égard, le responsable de l'établissement devra prendre toutes les mesures nécessaires. De son côté, BUREAU VERITAS s'engage à élaborer, avec la ou les personnes qui lui seront désignées, un programme d'interventions. Ce programme prendra en compte les contraintes propres à chaque service.

Si des interventions étaient souhaitées en dehors des heures normales de service, le samedi, le dimanche ou un jour férié, elles feraient l'objet d'un avenant à la présente offre.

Sur le site, le personnel de BUREAU VERITAS et de ses intervenants habilités devra toujours être accompagné d'une personne des Services Techniques ayant une bonne connaissance du bâtiment.

Le donneur d'ordre nous désignera un correspondant technique du site qui pourra :
 - nous accompagner lors de la visite du bâtiment et avoir accès aux différents locaux,
 - répondre aux questions de nos chargés de missions.

La présence d'un agent technique de la société d'ascenseur pour visiter les cages d'ascenseur (en l'occurrence SCHINDLER) sera mandaté par la REGIE-SYNDIC TETE. Les rendez-vous seront fixés en concertation avec BUREAU VERITAS / SCHINDLER, 3 semaines avant intervention.

Remise des clefs par le SYNDIC TETE sur les lieux du rendez-vous.
 Si le diagnostic nécessite l'accès à des locaux ou zones à risque pour la santé des intervenants, le responsable de l'établissement devra prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les conditions d'hygiène et de sécurité appropriées à l'intervention.
 Les prestations de BUREAU VERITAS s'exercent conformément aux conditions générales d'intervention référencées CGF - BV1 figurant en page suivante et qui sont réputées faire partie intégrante de la présente offre.

Sinon accès sur 1 local : 200,00 € HT

Le BUREAU VERITAS

LE,

La REGIE SYNDIC TETE

LE, 11.04.03



10.6 Modalités de paiement

Les factures sont payables net et sans escompte à leur date d'échéance (30 jours date de facture) ; de préférence par virement bancaire au compte référencé ci-dessous.

TITULAIRE DU COMPTE		BUREAU VERITAS	
DOMICILIATION		BNP LYON PART DIEU	
Code banque	code guichet	numéro de compte	clé rib
30004	01736	00022369689	05

Le prestataire s'engage à informer FONCIA dans les meilleurs délais de tout changement de la réglementation qui aurait pour conséquence de modifier la nature des prestations contractuelles décrites ici.

10.7 Prise d'effet de la présente offre et durée de validité.

La présente offre comporte 28 pages y compris les conditions générales d'intervention Zone France (référéncés CGF - BV1). Elle a une durée de validité de 3 mois.

Le client adresse à BUREAU VERITAS un bon de commande faisant expressément référence à la présente offre dans lequel il indique précisément les missions effectivement retenues et les conditions financières correspondantes.

A Metz Tussy
Le

A *Ame*
Le *11.04.03*

Le BUREAU VERITAS

Le Client (1)
REGIE - SYNDICATÉ DE
lu et approuvé
Gestion Immobilière
1, av. de la République
74100 ANNECY-LES-BAINS
Tél. 04 50 50 50 50

(1) indiquer le nom et la qualité du signataire, faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » et apposer le cachet commercial.



BUREAU
VERITAS

BULLETIN

(B)

Le

PROPOSITION

COMMANDE

DIAGNOSTIC AMIANTE : DECRET 96-97
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

CLIENT : Copropriété LE FRANCE

ADRESSE : 2 rue de la faucille
57 rue de la Gare

TELEPHONE : 74100 Annemasse

TELECOPIE :

Représenté par son syndic

REGIE-SYNDIC TÊTE
Gestion Immobilière
1, avenue de la République
74100 ANNEMASSE
Tél. 50 22 62 80

« CATEGORIE 2 » DE PARTIES COMMUNES BATIMENT LOGEMENTS COLLECTIFS

☞ 50 A 80 LOGEMENTS

☞ 2 OU 3 MONTEES D'ESCALIERS / ASCENSEUR

NOM DE LA COPROPRIETE : LE FRANCE

PRIX HORS TAXES :

DESCRIPTIF INTERVENTION :

DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE

selon décret 96.97 modifié

REPERAGE	ECHANTILLONS				ABSENCE D'AMIANTE	PRESENCE D'AMIANTE
	Laboratoire LEM		Laboratoire LBD			
	MOLP HT	MET HT	MOLP HT	MET HT		
Visite avec : ☞ 1 représentant REGIE SYNDIC TETE ☞ 1 représentant ascenseur	50,00 €	134,00 €	52,00 €	122,00 €	265,00 (1) + 250,00	265,00 (1) + 300,00 (jusqu'à 8 matériaux)
Montant HT :					515,00 €	565,00 €
Montant TTC :					615,94 €	675,74 €

Conditions d'intervention :

La bonne exécution des interventions suppose que toute facilité d'accès soit donnée aux ingénieurs et techniciens de BUREAU VERITAS et / ou à ses intervenants habilités. A cet égard, le responsable de l'établissement devra prendre toutes les mesures nécessaires. De son côté, BUREAU VERITAS s'engage à élaborer, avec la ou les personnes qui lui seront désignées, un programme d'interventions. Ce programme prendra en compte les contraintes propres à chaque service. Si des interventions étaient souhaitées en dehors des heures normales de service, le samedi, le dimanche ou un jour férié, elles feraient l'objet d'un avenant à la présente offre. Sur le site, le personnel de BUREAU VERITAS et de ses intervenants habilités devra toujours être accompagné d'une personne des Services Techniques ayant une bonne connaissance du bâtiment.

Le donneur d'ordre nous désignera un correspondant technique du site qui pourra :
- nous accompagner lors de la visite du bâtiment et avoir accès aux différents locaux,
- répondre aux questions de nos chargés de missions.

La présence d'un agent technique de la société d'ascenseur pour visiter les cages d'ascenseur (en l'occurrence SCHINDLER) sera mandaté par la REGIE-SYNDIC TETE. Les rendez-vous seront fixés en concertation avec BUREAU VERITAS / SCHINDLER, 3 semaines avant intervention.

Remise des clés par le SYNDIC TETE sur les lieux du rendez-vous.
Si le diagnostic nécessite l'accès à des locaux ou zones à risque pour la santé des intervenants, le responsable de l'établissement devra prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les conditions d'hygiène et de sécurité appropriées à l'intervention. Les prestations de BUREAU VERITAS s'exercent conformément aux conditions générales d'intervention référencées CGF - BV1 figurant en page suivante et qui sont réputées faire partie intégrante de la présente offre.

Si non accès sur 1 local : 200,00 € HT

Le BUREAU VERITAS

LE,

La REGIE SYNDIC TETE

LE, 11.04.03



10.6 Modalités de paiement

Les factures sont payables net et sans escompte à leur date d'échéance (30 jours date de facture) ; de préférence par virement bancaire au compte référencé ci-dessous.

TITULAIRE DU COMPTE		BUREAU VERITAS	
DOMICILIATION		BNP LYON PART DIEU	
Code banque	code guichet	numéro de compte	clé rib
30004	01736	00022369689	05

Le prestataire s'engage à informer FONCIA dans les meilleurs de tout changement de la réglementation qui aurait pour conséquence de modifier la nature des prestations contractuelles décrites ici.

10.7 Prise d'effet de la présente offre et durée de validité.

La présente offre comporte 28 pages y compris les conditions générales d'intervention Zone France (référéncés CGF - BV1). Elle a une durée de validité de 3 mois.

Le client adresse à BUREAU VERITAS un bon de commande faisant expressément référence à la présente offre dans lequel il indique précisément les missions effectivement retenues et les conditions financières correspondantes.

A Metz Tassy
Le

A *Ame*
Le *11.04.03*

Le BUREAU VERITAS

Le Client (1)
REGIE - SYNDIC TESSY
lu et approuvé
Gestion municipale
1, av. de la République
74120 ANNECY-LES-BAINS
Tél. 04 50 50 50 50

(1) indiquer le nom et la qualité du signataire, faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » et apposer le cachet commercial.



BUREAU
VERITAS

BULLETIN

(B)

Le

PROPOSITION

COMMANDE

DIAGNOSTIC AMIANTE : DECRET 96-97
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

CLIENT : *copropriété* LE FRANCE

ADRESSE : 2 rue de la faucille
57 rue de la Gare

TELEPHONE : 74100 Annemasse

TELECOPIE :

« CATEGORIE 2 » DE PARTIES COMMUNES BATIMENT LOGEMENTS COLLECTIFS

50 A 80 LOGEMENTS

2 OU 3 MONTEES D'ESCALIERS / ASCENSEUR

NOM DE LA COPROPRIETE : LE FRANCE

PRIX HORS TAXES :

DESCRIPTIF INTERVENTION :

Représentée par un syndic

REGIE-SYNDIC TETE

Gestion Immobilière

1, avenue de la République

74100 ANNE MASSE

Tél. 50 22 62 80

DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE

selon décret 96.97 modifié

REPERAGE	ECHANTILLONS				ABSENCE D'AMIANTE	PRESENCE D'AMIANTE
	Laboratoire LEM		Laboratoire LBD			
	MOLP HT	MET HT	MOLP HT	MET HT		
Visite avec : ☞ 1 représentant REGIE SYNDIC TETE ☞ 1 représentant ascenseur	50,00 €	134,00 €	52,00 €	122,00 €	265,00 (1) + 250,00	265,00 (1) + 300,00 (jusqu'à 8 matériaux)
Montant HT :					515,00 €	565,00 €
Montant TTC :					615,94 €	675,74 €

Conditions d'intervention :

La bonne exécution des interventions suppose que toute facilité d'accès soit donnée aux ingénieurs et techniciens de BUREAU VERITAS et / ou à ses intervenants habilités.
A cet égard, le responsable de l'établissement devra prendre toutes les mesures nécessaires.
De son côté, BUREAU VERITAS s'engage à élaborer, avec la ou les personnes qui lui seront désignées, un programme d'interventions. Ce programme prendra en compte les contraintes propres à chaque service.
Si des interventions étaient souhaitées en dehors des heures normales de service, le samedi, le dimanche ou un jour férié, elles feraient l'objet d'un avenant à la présente offre.
Sur le site, le personnel de BUREAU VERITAS et de ses intervenants habilités devra toujours être accompagné d'une personne des Services Techniques ayant une bonne connaissance du bâtiment.

Le donneur d'ordre nous désignera un correspondant technique du site qui pourra :
- nous accompagner lors de la visite du bâtiment et avoir accès aux différents locaux,
- répondre aux questions de nos chargés de missions.

La présence d'un agent technique de la société d'ascenseur pour visiter les cages d'ascenseur (en l'occurrence SCHINDLER) sera mandaté par la REGIE-SYNDIC TETE. Les rendez-vous seront fixés en concertation avec BUREAU VERITAS / SCHINDLER, 3 semaines avant intervention.

Remise des clés par le SYNDIC TETE sur les lieux du rendez-vous.
Si le diagnostic nécessite l'accès à des locaux ou zones à risque pour la santé des intervenants, le responsable de l'établissement devra prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les conditions d'hygiène et de sécurité appropriées à l'intervention.
Les prestations de BUREAU VERITAS s'exercent conformément aux conditions générales d'intervention référencées CGF - BV1 figurant en page suivante et qui sont réputées faire partie intégrante de la présente offre.

Sinon accès sur 1 local : 200,00 € HT

Le BUREAU VERITAS

LE,

La REGIE SYNDIC TETE

LE, 11.04.03



10.6 Modalités de paiement

Les factures sont payables net et sans escompte à leur date d'échéance (30 jours date de facture) ; de préférence par virement bancaire au compte référencé ci-dessous.

TITULAIRE DU COMPTE		BUREAU VERITAS	
DOMICILIATION		BNP LYON PART DIEU	
Code banque	code guichet	numéro de compte	clé rib
30004	01736	00022369689	05

Le prestataire s'engage à informer FONCIA dans les meilleurs de tout changement de la réglementation qui aurait pour conséquence de modifier la nature des prestations contractuelles décrites ici.

10.7 Prise d'effet de la présente offre et durée de validité.

La présente offre comporte 28 pages y compris les conditions générales d'intervention Zone France (référéncés CGF - BV1). Elle a une durée de validité de 3 mois.

Le client adresse à BUREAU VERITAS un bon de commande faisant expressément référence à la présente offre dans lequel il indique précisément les missions effectivement retenues et les conditions financières correspondantes.

A Metz Tassy
Le

A *Ane*
Le *11.04.03*

Le BUREAU VERITAS

Le Client (1)
REGIE - SYNDICAT DE
lu et approuvé
Gestion Immobilière
1, av. de la République
74100 ANNECY-LES-BAINS
04 50 50 50 50

(1) indiquer le nom et la qualité du signataire, faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » et apposer le cachet commercial.

B